

Paris, le 22 août 2016

## UNE CAMPAGNE D'AVIS D'IMPOSITION A LA DGFIP SOUS CONTRAINTE

La campagne des avis d'imposition 2016 se fait sous le sceau de la dématérialisation et sous la contrainte budgétaire.

En 2015, sur 35 millions de sollicitations de contribuables, plus de 10 millions se sont déplacés « physiquement » dans les services au moment de la campagne de sorties des avis d'imposition. Ainsi, la réception physique reste le choix privilégié des usagers.

Or, les décisions politiques et administratives sont traduites par 35 000 suppressions d'emplois depuis 2002 et 544 fermetures de trésoreries depuis 2009. A cela s'ajoutent les restructurations (comme la fusion de nombreux services). Le maillage territorial de l'administration se réduit comme peau de chagrin. En outre, à cette disparition progressive des services de la DGFIP s'ajoute la réduction des horaires d'ouverture des services.

Cette volonté affichée par le gouvernement et les responsables administratifs d'éloigner le citoyen du service public au motif de lui simplifier la vie, via le développement du numérique, est fallacieux. Il nie la réalité des besoins. En effet, l'administration développe l'e-administration comme une relation quasi-unique et obligatoire : obligation de télé-déclarer, télé-payer et télé-corriger.

Pour Solidaires Finances Publiques, si la relation avec l'utilisateur doit évoluer avec les nouveaux outils de communication (18 millions de déclarations en ligne pour 2016 et augmentation toute relative de paiement dématérialisé 53,4 % à 54,6 % pour 2015), elle ne doit se substituer, en aucun cas, à la présence physique des services de la DGFIP mais s'y ajouter. Le libre choix doit être laissé au contribuable. Telle n'est pas la décision des pouvoirs publics...

Or, face à la complexité de la loi fiscale, des réponses individuelles techniques doivent être apportées quelles que soient leurs formes.

Ainsi, si les dispositions en faveur des foyers modestes ont généré une baisse de 9 % des réclamations contentieuses et de 11% des demandes gracieuses à l'impôt sur le revenu, les réclamations gracieuses en matière d'impôts locaux ont, elles, augmenté de 22 %. Si cette progression s'explique par des difficultés sociales d'un certain nombre de contribuables, elle constate que la charge de travail augmente alors que les effectifs continuent de décroître.

La qualité des missions est, aujourd'hui, en réelle difficulté au sein de la DGFIP.

Alors que la loi de Finances 2017 va être prochainement discutée au Parlement, Solidaires Finances Publiques alerte les élus nationaux sur les conséquences des choix budgétaires qu'ils vont débattre et voter, notamment en terme de moyens alloués au Ministère des Finances et au particulier à la Direction générale des Finances Publiques. Aussi, Solidaires Finances Publiques exige un moratoire sur les emplois d'autant plus légitime dans le cadre de la mise en place du prélèvement à la source à laquelle il est résolument opposé et dont le chantier nécessite des moyens supplémentaires.